

**délibération :
D_2022_2_22**Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 53

**Objet : Solidarité pour
soutenir la population
Ukrainienne-
Contribution financière**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 29 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Vimpeles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 23 Mars 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE RYCKÉ Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame RIBAULT Marie-Pierre, Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à CARRASCO Alain
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Madame LEMORE Christine a donné pouvoir à Monsieur CAMUSET Pascal
Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame VILLIERS Nadine
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Monsieur BERTRAND Luc a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Madame FLON Martine
Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir à Monsieur CAPMARTY André

Absent(s) : Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LEMORE Christine, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

En 2017, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile avaient déjà œuvré en partenariat afin d'apporter conjointement leur soutien auprès des victimes de l'Ouragan Irma.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le 07/04/2022

De ce fait, et dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent à nouveau afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer à l'appel à la générosité publique de la Protection Civile.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire que la Communauté de Communes Bassée Montois prenne toute sa part à l'élan de solidarité pour le soutien à la population Ukrainienne par une contribution financière de 2 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21 mars 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de contribuer à hauteur de 2 000 € en signe de solidarité et de soutien à la population Ukrainienne ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que cette somme sera prévue au budget principal.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/03/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 07/04/2022



Le président:
Roger DENORMANDIE

[Handwritten signature]